

# COMMUNE DE LABARDE

## *Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Août 2012*

*Convocation en date du 21 Août 2012*

### **Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal approuve** à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 11 juillet 2012.

**Présents** : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mme DUPUY, Adjoints,  
M. LIAUBET, M. BARES, M. LEGALLAIS, Conseillers Municipaux.

Procuration de M. RASO Nédo à Mme MONNEREAU Liliane  
Procuration de M. FONMARTY Matthieu à Mme MEYRES Armelle  
Procuration de Mme PERROY Viviane à M. LIAUBET Dominique

Excusée : Mme CHABOT, M. VALENTIN

Madame MEYRES Armelle a été nommée secrétaire de séance.

### **ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2012-2808 – 01** **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DU CANTON DE CASTELNAU DE MEDOC**

Par courrier en date du 29 mai 2012, Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de Gironde, informe les Maires des communes de Canton de Castelnaud, tous les membres du Syndicat Intercommunal de Voirie, ainsi que le Président du Syndicat Intercommunal de Voirie, de son intention d'engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adopté par la CDCI, le 15 décembre 2011.

Le Conseil Syndical réuni le mardi 02 juillet 2012 a décidé de donner acte à Monsieur le Préfet de son intention d'engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

**PREND ACTE** dans la forme et les modalités, de la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie du Canton de Castelnaud de Médoc, proposée par Monsieur le Préfet de Gironde.

### **ADMINISTRATION GENERALE- DELIBERATION N° 2012-2808 – 02** **REVISION DU SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Nappes Profondes de Gironde a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 novembre 2003.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a modifié le contenu du SAGE et leur porté, au travers d'un règlement désormais opposable au tiers.

Pour les SAGE approuvés avant le 30 décembre 2006, cette même loi impose leur révision avant une échéance arrêtée au 31 décembre 2012.

Après avoir entendu le rapport du projet SAGE révisé, présenté par Monsieur PILONORD,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

**APPROUVE le projet SAGE Nappes Profondes en Gironde révisé.**

**FINANCES– DELIBERATION N° 2012-2808 – 03**

**SOUSCRIPTION AU SERVICE INTERNET SECTEUR PUBLIC DE LA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

**VOTE** la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES de la souscription au service Internet Secteur Public (DEISP) permettant, entre autre, d'avoir une vision globale et détaillée des encours de dettes souscrits en Caisse d'Épargne.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat au nom de la commune.

**DESIGNE** comme usager principal de ce service Madame Sandrine LEGENDRE, Secrétaire Générale de la commune.

Cet abonnement aura une durée illimitée, et il est gratuit.

### **Questions diverses :**

- ◆ Monsieur Pilonord fait le point sur les travaux de l'école effectués durant l'été : réfection totale des sanitaires extérieurs de l'école et changement des portes et fenêtres de la classe du CE1.
- ◆ Monsieur Legallais propose une réunion le jeudi 06 septembre 2012 à 18 heures afin de faire avancer la rédaction des articles à inclure dans le site internet de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.**